

**Pour éviter une vague de faillites dues aux conséquences de la crise sanitaire**

## **Les experts-comptables décrètent la mobilisation générale**

Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables a lancé l'alerte depuis plusieurs semaines : l'état de santé des TPE et PME françaises pourrait subitement et massivement se dégrader dès lors que les dispositifs exceptionnels de soutien déployés par l'état (activité partielle, FSE, PGE...) viendront à échéance. **Ce diagnostic, confirmé par le « rapport RICHELME », impose une réaction proportionnelle à l'urgence qui se profile**

De nombreuses pistes de travail ont été adressées au Gouvernement. Toutes privilégient le triptyque « informer, détecter et accompagner ». Pour Lionel CANESI, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, la conviction est partagée par tous ceux qui pratiquent l'entreprise au quotidien : « *plus tôt la situation de difficulté est détectée, plus efficace sera la solution d'accompagnement proposée au chef d'entreprise* »

Et pour répondre à cette exigence, les 21 000 experts-comptables de France approuvent sans réserve l'idée, promue par le président RICHELME, selon laquelle **l'expert-comptable est le mieux placé pour jouer le rôle de vigie, de guide et de conseil auprès des entrepreneurs en grande difficulté**. « *Les professionnels du chiffre et du conseil sont les premiers et les plus proches interlocuteurs des patrons de TPE et PME, explique Lionel CANESI. Proposer un avantage fiscal aux entreprises pour les inciter à avoir recours à un expert-comptable est une proposition de bon sens. Le rapport RICHELME insiste sur la mise en place d'une mission spécifique de l'expert-comptable et nos institutions vont travailler à en préciser les contours* »,

**L'Ordre des experts-comptables s'est déjà mis en ordre de marche** en multipliant, en région, les échanges avec les tribunaux de commerce et en organisant des cessions d'information de ses adhérents sur les derniers textes parus relatifs aux procédures collectives.

Il est désormais impératif **d'anticiper les conséquences de la crise** et de mettre en place le cadre législatif et réglementaire nécessaire pour détecter plus précocement les difficultés des entreprises. Le Gouvernement doit se saisir de la question et l'Ordre national des experts-comptables rejoint le vœu formulé par Georges RICHELME qui appelle à **faire de la sauvegarde du tissu économique « une grande cause nationale »**.

On dit souvent que les experts-comptables sont les médecins généralistes de l'entreprise. En ces temps de crise sanitaire, la métaphore médicale est plus que jamais justifiée. **La profession prendra toute sa part toute dans la mise en œuvre de solutions concrètes, simples dans leur formulation et leur logique de déploiement**. Il est urgent de ne pas attendre la fin des aides publiques pour accompagner les TPE/PME qui traversent une crise inédite.

Contact presse :

**Valentin GUENANEN**

Directeur de Cabinet du Président  
Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-  
Comptables  
Tél. [06 11 78 12 73](tel:0611781273)  
[vguenanen@cs.experts-comptables.org](mailto:vguenanen@cs.experts-comptables.org)